

Le tribunal judiciaire de Val de Briey recrute des délégués du procureur

Le délégué du procureur met en œuvre, à la demande et sous le contrôle du procureur de la République, les mesures alternatives aux poursuites pénales décidées par le parquet pour les infractions de faible gravité : rappel à la loi ; orientation vers une structure sanitaire, sociale ou professionnelle ; mise en conformité avec la loi ou le règlement ; réparation du préjudice de la victime ; interdiction de séjour ou de paraître ; composition pénale ; médiation pénale ; stage de citoyenneté ; stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants...).

Il procède également à la notification des ordonnances pénales.

Il collabore ainsi à l'exercice de la Justice et est en contact direct avec les justiciables.

Le délégué du procureur intervient sur deux sites : Val de Briey et Longwy.

Si vous souhaitez exercer la fonction de délégué du procureur auprès du tribunal judiciaire de Val de Briey et que vous remplissez les conditions pour le devenir :

- Ne pas exercer de fonctions judiciaires ou participer au fonctionnement du service de la justice ou être investi d'un mandat électif dans le ressort de la cour d'appel de Nancy
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation, incapacité ou déchéance mentionnée sur le bulletin n° 2 du casier judiciaire
- Présenter des garanties de compétence, d'indépendance et d'impartialité
- Ne pas être âgé de plus de 75 ans
- Sauf dispense accordée par le garde des sceaux, ministre de la justice, ne pas être conjoint, concubin, parent ou allié jusqu'au degré d'oncle ou de neveu inclusivement d'un magistrat ou d'un fonctionnaire du tribunal judiciaire de Val de Briey ou lié avec l'un d'entre eux par un pacte civil de solidarité.

Vous pouvez adresser votre dossier de candidature :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Une attestation sur l'honneur selon laquelle il n'existe aucune incompatibilité
- Les documents relatifs à votre activité professionnelle, vos diplômes et votre expérience juridique

à l'attention de la procureure de la République du tribunal judiciaire de Val de Briey soit par voie électronique (accueil.tj-val-de-briey@justice.fr) soit par voie postale (4 rue du Maréchal Foch CS 20139 54150 Val de Briey).

Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez vous rendre sur <http://www.metiers.justice.gouv.fr/la-justice-hors-de-la-fonction-publique-12684/delegue-du-procureur-de-la-republique-26860.html>